



بورصة تونس  
BOURSE DE TUNIS

# BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 4685

Vendredi 18 Septembre 2009

<http://www.bvmt.com.tn>

**TUNINDEX : 3 986.95**

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes  
Base 1 000 le 31/12/97)

**Variation du Jour : + 0,98%**

**VARIATION SUR L'ANNEE : + 37,84%**

## LES INDICES SECTORIELS \* (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	2842,34	0,98%	39,73%
8300	INDICE DES BANQUES	2614,19	0,86%	39,30%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	3928,99	1,42%	31,90%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3129,17	2,47%	39,60%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	4227,62	2,67%	50,97%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	1981,11	-0,06%	24,58%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2003,22	0,13%	51,15%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1061,54	-0,60%	39,45%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	865,96	-0,75%	25,67%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	1701,77	0,93%	29,08%

## COTATION ELECTRONIQUE

### COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	5,600	14-04-2009	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	194,800	195,000	203,770	203,770	195,000		
2	1	0,600	18-06-2009	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	12,200	12,100	12,180	12,180	12,100		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	2,210	2,260	2,240	2,260	2,210		
4	20	1,800	22-06-2009	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	31,000	31,150	31,150	31,150	30,560		
5	1	0,300	27-04-2009	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	5,480	5,380	5,400	5,400	5,380		
6	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	22,600	22,600	22,990	23,000	22,500		
7	10	0,900	15-06-2009	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	54,900	54,460	56,000	56,000	54,400		
8	5	0,600	05-06-2009	BH - Banque de l'Habitat	25,400	25,400	25,400	25,400	25,300		
9	5	0,735	22-06-2009	TL - Tunisie Leasing	24,780	24,800	25,500	25,500	24,800	H	25,520
10	10	3,000	10-06-2009	BT - Banque de Tunisie	91,160	91,200	91,510	91,700	91,200		
11	5	0,400	13-07-2009	STB - Société Tunisienne de Banque	13,750	13,900	13,800	13,900	13,700		
12	5	0,400	02-06-2009	BNA - Banque Nationale Agricole	9,920	9,820	9,920	9,960	9,820		
13	10	1,100	19-06-2009	AMEN BANK	52,900	52,900	52,900	53,000	52,030		
14	1	0,170	28-05-2009	ATB - Arab Tunisian Bank	7,620	7,600	7,720	7,800	7,600		
15	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	17,850	17,850	17,850	17,900	17,830		
16	5	1,500	01-07-2009	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	32,500	32,500	32,500	32,500	32,500		
17	5	0,700	12-06-2008	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	11,180	10,900	11,140	11,140	10,900		
18	5	0,725	23-04-2009	CIL - Compagnie Internationale de leasing	22,900	22,900	22,900	22,900	22,900		
19	1	0,150	01-06-2009	ATL - Arab Tunisian Lease	4,330	4,330	4,360	4,370	4,330		
20	1	0,250	01-06-2009	PGH - Poulina Group Holding	6,850	6,810	6,940	6,940	6,800		
21	10	19,300	13-07-2009	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	144,300	145,900	146,980	147,320	144,500		
22	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	92,000	92,490	94,700	94,700	92,490		
23	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	14,890	14,900	14,810	14,900	14,800		
24	10	1,000	30-06-2009	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	92,300	92,300	91,300	92,800	91,010		
25	1	0,110	18-07-2008	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	1,250	1,250	1,260	1,260	1,250		
26	5	0,300	31-07-2009	ELECTROSTAR	6,420	6,600	6,600	6,600	6,300		
27	5	0,300	01-07-2009	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	10,000	9,920	9,920	9,940	9,920		
28	5	0,700	13-07-2009	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	17,500						
29	1	0,050	01-07-2009	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,040	2,050	2,020	2,050	2,020		
30	1	0,150	08-06-2009	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,000	3,000	2,980	3,000	2,980		
31	1	0,350	10-06-2009	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	12,080	12,090	12,100	12,300	12,090		
32	1	0,120	01-07-2009	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	3,570	3,530	3,500	3,550	3,500		
33	5	0,350	10-06-2009	EL WIFACK Leasing	11,800	11,840	11,840	11,850	11,840		
34	1	0,290	01-06-2009	Société ESSOUKNA	5,450	5,450	5,540	5,540	5,400		
35	1	0,270	04-05-2009	ADWYA - Société Adwya	8,600	8,600	8,650	8,650	8,550		
36	1	0,250	20-05-2009	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	5,280	5,300	5,350	5,350	5,280		
37	1	0,600	15-07-2009	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	10,900	10,900	10,990	10,990	10,900		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
38	25	10,500	23-06-2009	Air Liquide Tunisie	250,000	257,500	250,000		
39	5	1,060	20-05-2009	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	46,600	46,600	46,600		
40	10	1,500	27-03-2009	Placements de Tunisie - SICAF	38,210				
41	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,610			S	
42	5	2,000	08-05-2009	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	66,000	65,990	65,990		
43	10	3,500	31-07-2009	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	47,500	48,500	48,500		
44	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,030				
45	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	27,580	27,580	27,580		
46	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	1,770			H	1,820
47	1	0,100	06-07-2009	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,540	1,540	1,540		
48	10	0,600	01-07-2004	TJL - Attijari Leasing	22,000	22,600	22,600		
49	5	0,500	31-07-2009	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	12,290	12,280	12,280		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

\* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».





## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS - SUITE	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
272				ATTIJARI LEASING	7,120			B	6,910
273				STEQ	6,000				
274				ELECTROSTAR	1,400				
275				SOTRAPIL	1,480				
276				SOTRAPIL	1,070				
277				SOTRAPIL	0,410	0,350	0,350		
278				SOMOCER	0,340			B	
279				SOMOCER	0,220			B	
280				SOMOCER	0,100				
281				GIF FILTER SA	0,340				
282				GIF FILTER SA	0,270				
283				ASSAD	1,790	0,010	0,010		
284				ASSAD	3,020	3,020	3,020		
285				SITS	0,420				
286				ADWYA	0,910				
287				TPR	0,450				
288				TPR	0,660				
289				SOPAT	0,550				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

## MARCHÉ HORS - COTE : TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
290	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	4,000				
291	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	6,890				
292	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	15,210			B	14,530
293	5	0,700	14-05-2009	SALIM - Société d'Assurances SALIM	4,780				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

## MARCHÉ HORS - COTE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
294				AMS	0,490			B	
295				AMS	0,120				
296				AMS	0,090				
297				AMS	0,090				
298				AMS	0,170				
299				AMS	0,440				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

## COTATION SUR PANNEAUX

## COTE DE LA BOURSE = MARCHÉ OBLIGATAIRE

VALEURS				DERNIERE ÉCHEANCE	ÉCHEANCE PRÉCEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
EMPRUNTS								
SOCIETE DJERBA AGHIR				31-03-2010	31-03-2009			
E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04				31-03-2010	31-03-2009			
E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04				01-06-2011	01-06-2009			
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA				01-06-2011	01-06-2009			
E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06				01-06-2011	01-06-2009			
E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06				01-06-2011	01-06-2009			
E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06				01-06-2011	01-06-2009			
E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06				01-06-2011	01-06-2009			

## COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRÉCEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
34	1/6	15-08-94		<b>DROITS D'ATTRIBUTION</b>	6,000				
27				ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	2,500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4,010				
27	1/28	15-12-94			0,310				
29	1/29	18-12-95			0,810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10,000				
21	1/3				2,020				
27	1/3				6,510				
33	1/4	01-01-86			3,906				
41	1/11	01-10-91			0,980				
45	1/20	15-02-94			0,510				
49	1/30	02-05-95			0,330				
29	3/50	03-08-92		BS - Banque du Sud	0,720				
33	1/15	20-01-95			1,000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	9,000				
132	2/5				9,000				
138	1/10	29-07-05			9,000				
141	1/10	19-08-05			9,000				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1,600				
46	1/24	18-01-93			0,500				
49	1/25	18-07-94			0,480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3,200				
63	1/6	01-09-93			10,500				
66	1/8	01-09-94			0,800				
69	1/10	11-09-95			1,000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2,530				
6	1/17	11-04-94			2,200				
8	1/18	15-05-95			2,000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25,000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1,290				

## MARCHÉ HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
<b>TRANSACTIONS REALISEES</b>									
Comptoir National Tunisien - CNT	5	22.000	04-09-2009	22.000	22.000	30	MAC SA	30-09-2009	18-09-2009
AL KHOUTAF Ondule	20	12.000	14-08-2009	10.000	10.000	240	MAC SA	30-09-2009	18-09-2009
KARTHAGO AIRLINES	1	9.200	28-08-2009	9.200	9.200	67	CCF / MAC SA	30-09-2009	18-09-2009

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

### OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «LES CIMENTS DE BIZERTE»

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au marché principal des titres de capital de la Cote de la Bourse, la Société **LES CIMENTS DE BIZERTE** ouvre son capital social au public à hauteur de **20%** par augmentation de capital par voie de souscription publique -OPS- et qui sera réalisée aux conditions ci-après :

#### Admission des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » au marché Principal de la Cote de la Bourse :

La Bourse a donné, en date du 07/08/2009, son accord de principe pour l'admission des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » au marché principal de la cote de la Bourse.

#### • Décisions ayant autorisé l'opération:

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 17/07/2009, et conformément à la décision de la CAREPP du 29/06/2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Les Ciments de Bizerte » tenue le 05/08/2009 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

#### • Autorisation d'augmentation du capital:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Les Ciments de Bizerte » de 35 237 830 dinars à 44 047 290 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 8 809 460 dinars et l'émission de 8 809 460 actions nouvelles au prix d'émission de 11,500 dinars l'action, représentant un nominal de un (1) dinar et une prime d'émission de 10,500 dinars à libérer intégralement à la souscription.

#### • Droit préférentiel de souscription:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

#### I - Présentation de la société:

**Dénomination :** « Les Ciments de Bizerte »

**Siège social :** Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Date de constitution :** 01/11/1950

**Capital social :** 35 237 830 dinars divisé en 35 237 830 actions de nominal un (1) dinar entièrement libérées. L'AGE du 05/08/2009 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 1 dinar.

**Objet social :** La société a principalement pour objet la fabrication, la vente et l'exportation des chaux, ciments et produits hydrauliques ou non et, généralement de tous produits concernant le bâtiment.

**Classification sectorielle selon l'ICB:** La société Les Ciments de Bizerte fera partie des valeurs appartenant au supersecteur «Bâtiment et matériaux de construction».

#### 2- Période de validité de l'offre :

L'offre à prix ferme est ouverte au public du 10/09/2009 au 30/09/2009 inclus.

#### 3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

#### 4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à 11,500 dinars et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

#### 5- Etablissements domiciliaires:

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Les Ciments de Bizerte » exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°03 135 120 0321 046237 68 ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole Succursale de Tunis.

#### 6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres:

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de **8 809 460** actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit **20%** du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/08/2009.

Les actions offertes dans le cadre de la présente offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

**Catégorie A :** 60% des actions offertes, soit 5 285 676 actions, seront réservées aux institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM (banques, assurances, SICAF, SICAR et les caisses de retraite) sollicitant au plus 2 202 364 actions, soit 5% du capital social après augmentation ;

**Catégorie B :** 15% des actions offertes, soit 1 321 419 actions, seront réservées aux OPCVM privés tunisiens (SICAV et FCP) ;

**Catégorie C :** 20% des actions offertes, soit 1 761 892 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions soit 0,5% du capital social après augmentation ;

**Catégorie D :** 4% des actions offertes, soit 352 378 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions ;

**Catégorie E :** 1% des actions offertes, soit 88 095 actions, seront réservées au personnel de la Société « Les Ciments de Bizerte ».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro de la demande de souscription, l'identifiant du mandataire (pour les non Institutionnels), la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;

- Pour les personnes morales tunisiennes: la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;

- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 220 236 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 2 202 364 actions pour les institutionnels. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;

- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

#### 7- Modalités de paiement du prix:

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à 11,500 dinars et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société Les Ciments de Bizerte dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE  
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «LES CIMENTS DE BIZERTE»

(SUITE)

**8- Mode de répartition des titres:**

Les actions offertes seront réparties en cinq catégories:

- 60% pour la catégorie A «les institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM», soit 5 285 676 actions ;
- 15% pour la catégorie B «les OPCVM privés tunisiens », soit 1 321 419 actions ;
- 20% pour la catégorie C «les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions», soit 1 761 892 actions ;
- 4% pour la catégorie D «les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions», soit 352 378 actions ;
- 1% pour la catégorie E «le personnel de la Société Les Ciments de Bizerte», soit 88095 actions.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- Pour les catégories A, B, C et E : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- Pour la catégorie D: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie D puis à la catégorie E.

**9- Transmission des demandes et centralisation à la Bourse:**Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon les modèles des états établis par la Bourse, indiquant le numéro de la demande de souscription, la date de dépôt de la demande de souscription, l'identité complète des donneurs d'ordres, **telles que précisées ci-dessus**, la quantité demandée par acquéreur, le nombre total de donneurs d'ordres; le nombre total de titres demandés par intermédiaire.

Les états des demandes de souscription doivent être accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB) comportant les mêmes données.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre le contenu du support informatique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Les intermédiaires en bourse devront transmettre à la BVMT, sous plis fermés, l'état des demandes de souscription et les supports informatiques au plus tard le **vendredi 02 octobre 2009 à 17h00**.**Les modèles des états des demandes de souscription sont mis, par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse.**

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel -Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis à l'intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

**10-Ouverture des plis et dépouillement :**Les états relatifs aux demandes de souscription donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse, le **lundi 05 Octobre 2009**, à la Commission de dépouillement composée de représentants du CMF, de l'AIB, de la BVMT, de BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.**11-Déclaration des résultats:**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

**12-Règlement des capitaux et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions de la société «Les Ciments de Bizerte» sont inscrites sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 23/07/2009 sous le code ISIN TN0007350010, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse.

**13- Cotation des titres:**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF- et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 09-0663 du 24 août 2009, est mis à la disposition du public sur les sites Internet du CMF ([www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)) et de la Bourse ([www.bvmt.com.tn](http://www.bvmt.com.tn)).**PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT - OPR - ET SUSPENSION DE LA COTATION  
DE LA SOCIÉTÉ PALM BEACH HOTELS TUNISIA - PBHT -**Le Conseil du Marché Financier -CMF- a été saisi d'une demande de lancement d'une Offre Publique de Retrait -OPR- sur les titres émis par la société **PALM BEACH HOTELS TUNISIA - PBHT -**.

Par cette demande, les sociétés Palm Beach Gestion S.A. et Palm Beach Djerba Palace S.A. agissant de concert avec des personnes physiques et morales, détenant ensemble 99,29% des actions ordinaires de la société Palm Beach Hôtels Tunisia et 90,84% de la totalité des actions à dividende prioritaire sans droit de vote, entend lancer une OPR visant l'acquisition des actions ordinaires et des actions à dividende prioritaire sans droit de vote qu'ils ne détiennent pas au capital de ladite société et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

A la demande du CMF, la cotation sur les titres émis par la société **PALM BEACH HOTELS TUNISIA - PBHT -** est suspendue à partir du mardi 30 juin 2009.**DEPÔT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-  
PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-**

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande de lancement d'une offre publique d'achat - OPA - visant 57 333 actions de la Société Financière d'Investissement - SOFI SICAF - représentant 5,73% de son capital social, déposée par Maxula Bourse, intermédiaire en bourse.

L'initiateur de ce projet est Mr Tabbane Noureddine agissant de concert avec un groupe d'actionnaires détenant ensemble 94,27% du capital de ladite société.

A la demande du CMF, la cotation sur les actions de la Société Financière d'Investissement - SOFI SICAF - est suspendue à partir du lundi 14 septembre 2009.

**INTRODUCTION D'EMPRUNTS AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE**

L'emprunt ATB Subordonné 2009 a été admis à la cote de la Bourse le 31/07/2009 et il sera négociable en Bourse à partir du 23/09/2009.

Les principales caractéristiques de l'emprunt précité sont exposées dans le tableau ci-après:

Libellés de l'emprunt	Emetteur	Interm. chargé	Code ISIN	Mném	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée	Nominal en Dinars	Mode d'amortissement	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance	Note Fitch ou Garantie
ATB Sub Tranche A (LigneA1)	ATB	AFC	TN0003600558	ATBA1	ATB0516T+0,5P7-2	TMM +0,5	7 ans dont 2 années de grâce	100	AP à partir de la 3ème année par 1/5, soit 20 dinars	35 000	3,5	20/05/09	20/05/10	20/05/16	AA avec perspective d'évolution stable (Nov. 2008)
ATB Sub Tranche A (LigneA2)	ATB	AFC	TN0003600566	ATBA2	ATB0519T+0,75P10-2	TMM +0,75	10 ans dont 2 années de grâce	100	AP à partir de la 3ème année par 1/8, soit 12,5 dinars	365 000	36,5	20/05/09	20/05/10	20/05/19	
ATB Sub Tranche B (LigneB1)	ATB	AFC	TN0003600574	ATBB1	ATB0524 5,7%P15-5	5,70	15 ans dont 5 années de grâce	100	AP à partir de la 6ème année par 1/10, soit 10 dinars	50 000	5	20/05/09	20/05/10	20/05/24	
ATB Sub Tranche B (Ligne B2)	ATB	AFC	TN0003600582	ATBB2	ATB0529 5,9%P20-5	5,90	20 ans dont 5 années de grâce	100	AP à partir de la 6ème année par 1/15, soit 14%6,67 + 6,62 dinars	50 000	5	20/05/09	20/05/10	20/05/29	

**Rappel du mode de cotation:**

Il est rappelé qu'en application de la réglementation en vigueur les obligations sont cotées sur le NSC, en pourcentage du nominal et au pied du coupon, c'est-à-dire sans le coupon couru. Etant précisé que ce dernier est calculé, le jour de négociation, entre la date incluse du dernier paiement et la date de dénouement exclusif.

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

## JOURS OUVRABLES DE BOURSE

La Bourse informe les intermédiaires en bourse et le public que les jours ouvrables pour les opérations de négociations, pour la semaine du lundi 21 septembre 2009 au vendredi 25 septembre 2009, sont : le mercredi 23, le jeudi 24 et le vendredi 25 septembre 2009.

RAPPEL DE L'HORAIRE DE COTATION  
PUBLIE PAR L'AVIS N°2008-7

## ANNEXE AU MANUEL DE NEGOCIATION

**Horaire d'hiver :** Applicable à partir du 23 septembre 2009.

Marché	Mode de Cotation/ Groupe	Horaires de négociation				Seuils		
		Pré-ouverture	Négociation	Fixing de clôture	Négociation au dernier cours	Seuils statiques	En cas de réservation	Maximum
Marché Principal des titres de capital	Continu/ G11	09h00	10h00-14h00	14h05	14h05 - 14h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing/ G12	09h00	10h00 / 11h30 / 13h00	-	13h00 - 13h05			
Marché Alternatif des titres de capital	Continu /G51	09h00	10h00-14h00	14h05	14h05 - 14h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing /G52	09h00	10h00 / 11h30 / 13h00	-	13h00 - 13h05			
Marché obligataire	Continu /G21	09h00	10h00 - 14h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing /G22	09h00	10h00 / 11h30 / 13h00	-	-			
Marché des FCC	Continu /G71	09h00	10h00-14h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing /G72	09h00	10h00 / 11h30 / 13h00	-	-			
Hors cote - Titres de capital	Fixing /G13	09h00	10h00 / 11h30 / 13h00	-	-	3%	4,5%	6,09%
Lignes secondaires sur le NSC	Fixing /G32 & G33	09h00	13h30	-	-	**	-	**

## \*\* Marge de fluctuation des lignes secondaires :

- Pour les droits d'attribution, les seuils de 15% sont appliqués uniquement pour leur 1ère année de cotation (date de détachement du droit + 365 jours). Les seuils sont libres pour les droits d'attribution à partir de l'expiration de la 1ère année.
- Les seuils sont libres pour les droits de souscription durant la période de leur négociation.
- Pour les actions nouvelles non encore assimilées, les seuils autorisés pour chaque ligne de cotation suivent la ligne principale.

RAPPEL DE L'HORAIRE DE DECLARATION DES TRANSACTIONS DE BLOC  
PUBLIE PAR L'AVIS N°2008-8

Les transactions de bloc sont déclarées et réalisées à l'issue de la clôture de la séance de négociation entre 14h10 et 14h30.